

## L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE - REPERES CHRONOLOGIQUES

### I. Vers l'enseignement primaire public, laïque et obligatoire

#### 1. Les projets révolutionnaires

A partir de la Révolution, les biens de l'Eglise sont sécularisés et la direction de l'enseignement passe sous la responsabilité de l'Etat. L'instruction devient laïque et l'Etat mène une politique de combat à l'égard des congrégations religieuses. Sans aboutir à des résultats immédiats et définitifs, les révolutionnaires français ouvrent la voie de l'enseignement moderne en formulant un certain nombre de principes.

Septembre 1791	Lecture du rapport Talleyrand sur l'instruction publique qui pose les bases d'un système d'enseignement pour tous et gratuit.
1791	La Constitution du 3 septembre prévoit dans son Titre I : « Il sera créé et organisé une Instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes et dont les établissements seront distribués graduellement, dans un rapport combiné avec la division du royaume. »
Avril 1792	Condorcet présente à l'Assemblée Nationale législative son rapport sur l'organisation générale de l'Instruction publique. Il y défend le projet d'une école laïque, gratuite (mais non obligatoire).
29 juillet 1793	Robespierre défend à la Convention un plan d'éducation nationale élaboré par Félix Le Peletier de Saint-Fargeau : l'instruction ne saurait suffire à la « régénération » de l'espèce humaine. L'Etat doit se charger d'inculquer une morale, en prenant en charge l'éducation en commun des enfants entre 5 et 12 ans.
Décembre 1793	Loi Bouquier : la Convention déclare que l'instruction est gratuite et obligatoire pour tout enfant de 6 à 8 ans.
1794	Décret Lakanal : l'instruction n'est plus obligatoire. Le décret garantit, en outre, la liberté d'enseigner et institue une école pour 1 000 habitants.
1795	Loi Daunou : la gratuité est abandonnée.

## 2. L'école primaire de l'Empire à la III<sup>ème</sup> République

Dans le système napoléonien, l'école primaire revient à une école confessionnelle et payante mais soumise à la tutelle de l'Université. L'enseignement élémentaire retourne progressivement au système de l'Ancien Régime et, sous la Restauration, l'Eglise renforce sa position sur le plan scolaire.

1806	Fondation de l'Université impériale.
17 mars 1808	Publication du décret impérial n°3179 portant organisation de l'Université. L'enseignement primaire est laissé principalement aux mains du clergé.  Le décret prévoit la création d'écoles normales pour la formation des instituteurs.
1810	Création de la première Ecole Normale à Strasbourg.
14 février 1830	Publication de l'ordonnance n° 13-437 concernant l'instruction primaire qui tend à pourvoir toutes les communes de « moyens suffisants d'instruction primaire ».
28 juin 1833	Publication de la loi sur l'instruction primaire (loi Guizot).  La loi prévoit l'ouverture obligatoire d'une école de garçons dans toute commune de plus de 500 habitants, l'ouverture d'une Ecole normale d'instituteurs dans chaque département, la création des Ecoles primaires supérieures et l'obligation pour les instituteurs d'être titulaires du Brevet de capacité.
1835	Création du corps des inspecteurs du primaire.
15 mars 1850	Publication de la loi relative à l'enseignement (loi Falloux) dont les principales dispositions sont les suivantes : les écoles libres peuvent tenir lieu d'écoles publiques, pour les religieux le principe de la lettre d'obédience les dispense du Brevet de capacité, les communes de plus de 800 habitants sont tenues d'ouvrir une école de filles.
10 avril 1867	La loi Duruy impose la création d'une école de filles dans chaque commune de plus de 500 habitants, crée les Caisses des écoles (étape vers la gratuité) et préconise un examen qui deviendra ultérieurement le Certificat d'Etudes.

9 août 1869 Une loi prévoit l'ouverture d'une école d'institutrices par département.

## II. Naissance de l'école républicaine

1879	La loi Paul Bert impose l'ouverture d'une Ecole normale de filles dans chaque département.
4 février 1879	Jules Ferry est nommé pour la première fois Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
Juin 1881	Publication de la loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire dans les écoles et dans les écoles normales primaires (loi Ferry). Une autre loi abolit les dispositions de la loi Falloux dispensant les ministres du Culte et les institutrices congréganistes des examens de capacité.
Juillet 1881	Institution du Certificat d'Etudes primaires à partir de l'âge de 11 ans.
2 août 1881	Organisation des écoles maternelles (le terme de salle d'asile est supprimé). L'école maternelle devient une école non obligatoire mais gratuite et laïque.
28 mars 1882	La loi sur l'enseignement primaire obligatoire (loi Ferry) instaure l'obligation scolaire pour les enfants des deux sexes de 6 à 13 ans ainsi que la laïcisation des programmes des écoles publiques. L'article 2 de la loi stipule : « Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, outre le dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires ». Le jour vaqué est le jeudi.
30 octobre 1886	Loi relative à l'organisation de l'enseignement primaire (loi Goblet). La loi laïcise les maîtres des écoles primaires et crée les « cours complémentaires » annexés aux écoles élémentaires.
7 juillet 1904	Une loi indique « l'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France à toutes les congrégations ».
9 décembre 1905	Adoption de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat.
9 août 1936	La loi Jean Zay porte prolongation de la scolarité obligatoire à quatorze ans.

### III. La parenthèse Vichyssoise

Le gouvernement de Vichy est hostile à l'oeuvre scolaire laïque et signe une série de mesures contre les défenseurs de l'école publique.

- 3 septembre 1940 Abrogation de la loi interdisant aux congréganistes d'enseigner.
- 18 septembre 1940 Le gouvernement supprime les écoles normales d'instituteurs, trop républicaines, et exige des instituteurs qu'ils obtiennent le baccalauréat.
- 15 octobre 1940 Suppression des syndicats enseignants.
- 6 décembre 1940 Les devoirs envers Dieu sont explicitement rétablis dans les programmes primaires.
- 2 novembre 1941 A la demande de l'épiscopat, une subvention de quatre cent millions de francs au profit des écoles privées est inscrite au budget du Ministère de l'Intérieur et mandatée par les préfets aux évêques.
- 17 avril 1945 Une ordonnance du général De Gaulle abroge la législation scolaire de Vichy et sans contrepartie alors que l'épiscopat souhaite obtenir un statut légal pour l'enseignement privé.

### IV. L'école contemporaine

- 8 novembre 1944 Création, par René Capitant Ministre de l'Education Nationale, de la commission ministérielle d'étude chargée d'élaborer un projet de réforme de l'enseignement. Elle est présidée par Paul Langevin, professeur au Collège de France, puis après sa mort, par Henri Wallon, professeur au Collège de France. Ses travaux (plan Langevin-Wallon) deviendront une référence obligée du débat sur l'éducation pendant des décennies (école unique, unification du secondaire, enseignement obligatoire de six à dix-huit ans...).
- 3 mars 1945 Publication de l'ordonnance portant sur la suppression des classes primaires et élémentaires des lycées et collèges. Cette ordonnance parachève l'évolution vers l'assimilation des deux enseignements primaires - l'un préparant à l'entrée directe dans la vie active et l'autre à l'enseignement secondaire.

28 septembre 1951 Publication de la loi dite « loi Barangé » instituant un compte spécial du Trésor.

La loi prévoit de mettre à la disposition de tout chef de famille, ayant des enfants recevant l'enseignement du premier degré, une allocation dont le montant est de mille francs par enfant et par trimestre de scolarité.

Les années cinquante ne connaîtront pas de réforme d'envergure. L'enseignement primaire est désormais tout à fait autonome : il comprend un cursus complet sur cinq ans et des classes de fin d'études sur deux ans. Il est sanctionné par le Certificat d'Etudes primaires. C'est sous la Vème République que cette école primaire, gratuite, obligatoire et laïque va connaître des changements majeurs.

6 janvier 1959 La réforme Berthoin prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans et crée un cycle d'observation de deux ans à la fin du primaire ou au début du secondaire.

31 décembre 1959 Publication de la loi Debré, relative aux rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.

Elle prévoit la possibilité d'une intégration volontaire des établissements d'enseignement privés à l'enseignement public ou bien leur permet de bénéficier d'un financement de l'Etat (prise en charge de la rémunération des enseignants et aide financière proportionnelle au nombre d'élèves accueillis) en échange de la conclusion, entre l'Etat et les établissements privés, d'un contrat qui prévoit un contrôle de l'Etat sur l'enseignement dispensé et l'ouverture de l'établissement en question à tous les élèves ainsi que le respect de la liberté de conscience des enfants.

3 août 1963 La réforme Fouchet-Capelle implante le cycle d'observation dans des établissements distincts, les collèges d'enseignement général (CEG) et les collèges d'enseignement secondaire (CES).

1969 La mixité s'impose à l'école primaire.

12 mai 1972 Publication d'un décret qui institue le jour d'interruption des cours au mercredi et non plus au jeudi.

11 juillet 1975 Publication de la loi relative à l'éducation qui institue le collège unique (réforme Haby).

L'école primaire devient la première étape du système éducatif. Désormais, à l'issue du CM2, tous les enfants ayant atteint les objectifs de l'école élémentaire poursuivent leur scolarité au collège.

2 août 1977	Publication de la circulaire relative aux écoles maternelles qui fixe le rôle et les objectifs de l'école maternelle : l'affectivité, le corps (le mouvement, l'action), l'expression vocale (la musique), l'image (les représentations iconiques), l'expression plastique, le langage oral et le langage écrit, le développement cognitif.
1982	Création de ZEP : Zones d'Education Prioritaires (renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé).
29 février 1984	Proposition de plusieurs orientations d'après les conclusions de la consultation nationale : renforcement de l'action menée pour les écoles maternelles, mesures destinées à assurer la continuité de l'action éducative entre cinq et huit ans, développement sur l'apprentissage de la lecture, effort d'amélioration de la formation des maîtres, révision des méthodes d'enseignement de l'histoire-géographie en 1984 et des autres matières en 1985, développement des liaisons avec les parents, les collectivités locales et les associations, accroissement des responsabilités de l'équipe éducative dans chaque école, effort en faveur de la circulation des informations.
2 avril 1985	Présentation par M. Jean-Pierre Chevènement, Ministre de l'Education Nationale, des nouveaux programmes de l'école élémentaire applicables à la rentrée : suppression des activités d'éveil remplacées par des disciplines dotées d'horaires propres, notamment éducation civique et informatique ; renforcement de l'enseignement du français, réaffirmation d'une pédagogie de l'activité visant à rendre l'élève autonome et responsable.
30 janvier 1986	Publication de la circulaire portant sur les orientations pour l'école maternelle qui abroge la circulaire du 2 août 1977 et qui, outre la préparation à la « grande école », assigne à l'école maternelle trois objectifs : scolariser, socialiser, apprendre et exercer.
23 mars 1989	Présentation par M. Lionel Jospin, Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de sa politique de lutte contre l'échec scolaire dans le primaire : priorité à la scolarité dès deux ans des enfants issus de milieux défavorisés ; substitution à la notion de classe de celle de cycle continu des premiers apprentissages (en limitant au maximum les redoublements), relance de ZEP ; évaluation des acquis en français et en calcul à la fin de chaque

- année ; mise en place de « missions lecture » dans les académies.
- 10 juillet 1989 Publication de la loi d'orientation sur l'éducation qui étend, en priorité, la pré scolarisation aux enfants de deux ans vivant dans un environnement social défavorisé, organise la scolarité en cycles, réaménage l'année scolaire (trente-six semaines réparties en cinq périodes) et allège la semaine d'une heure (vingt-six heures).  
La loi crée également les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM) qui prennent le relais des écoles normales.
- 1<sup>er</sup> août 1990 Publication du décret qui crée le corps des professeurs des écoles.
- 6 septembre 1990 Publication du décret qui organise la scolarité de l'école maternelle et primaire en trois cycles pédagogiques qui tiennent compte de la progression psychologique des enfants :
- le cycle des apprentissages premiers se déroule à la maternelle ;
  - le cycle des apprentissages fondamentaux commence en maternelle et se poursuit dans les deux premières années de l'école primaire ;
  - le cycle des approfondissements correspond aux trois dernières années du primaire et débouche sur le collège.
- 19 février 1992 Communication en Conseil des Ministres sur l'apprentissage des langues vivantes dans l'enseignement des premier et second degrés. Le gouvernement prévoit de généraliser l'expérience de l'enseignement précoce d'une langue vivante dès l'école primaire, de moderniser et renforcer l'enseignement des langues au collège, d'étendre aux lycées la possibilité d'étudier deux langues et d'adapter la formation initiale et continue des enseignants à ces réformes.
- 28 septembre 1992 Présentation par M. Jack Lang, Ministre de l'Education Nationale et de la Culture, d'un « plan pour la lecture » destiné aux élèves et aux maîtres de la maternelle au collège consacré à la création de Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) dans 20 départements pilotes à la rentrée 1993.

- 8 décembre 1994 Adoption par le Conseil Supérieur de l'Education (CSE) des programmes scolaires pour les classes maternelles et primaires, qui remplacent les textes en vigueur depuis 1985 et s'inscrivent dans le cadre de l'organisation scolaire en trois cycles instituée par la loi d'orientation de 1989.
- 21 février 1995 Présentation par M. François Bayrou, Ministre de l'Education Nationale, des nouveaux programmes de l'enseignement primaire :
- organisation de l'enseignement en cycles de trois ans ;
  - priorité à l'apprentissage de la lecture et à la production d'écrits ;
  - allègement de l'enseignement des mathématiques.
- 13 juillet 1995 Promulgation de la loi de programmation du « nouveau contrat pour l'école » (publiée au JO n° 163).
- 7 novembre 1996 Publication, par le Ministère de l'Education Nationale, du rapport d'étape 1996 du nouveau contrat pour l'école, en application de la loi de programmation quinquennale sur l'éducation votée le 13 juillet 1995.
- 26 août 1997 Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Enseignement scolaire, annonce la réouverture de 800 classes dans les écoles primaires dès septembre 1997.
- 17 mars 1998 Claude Allègre, Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, annonce une généralisation de l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire, en CM2 à la rentrée 1998, et en CM1 à la rentrée 1999.
- 28 août 1998 Claude Allègre présente officiellement la « Charte pour bâtir l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle », visant la rénovation du primaire avec de nouveaux programmes, de nouveaux rythmes et une nouvelle conception du métier d'enseignant (application expérimentale dans 2000 écoles dès l'automne 1998).
- 1<sup>er</sup> septembre 1998 Conférence de presse, réunissant Claude Allègre, Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et Ségolène Royal, Ministre de l'Enseignement scolaire, consacrée à l'annonce de mesures gouvernementales pour l'enseignement : pour l'école primaire, recrutement d'aides-éducateurs et d'intervenants extérieurs, afin de développer l'enseignement des langues, des arts, des sports et des nouvelles technologies, renforcement de l'enseignement



- d'une langue étrangère, mise en place de « réseaux d'écoles » pour le maintien des écoles en milieu rural.
- 24 septembre 1998 Rapport de Jean Ferrier, Inspecteur général de l'Education Nationale, sur l'école primaire : « situation alarmante » de l'école primaire (17% des élèves en difficulté à l'entrée du CE2)  
Proposition pour renforcer l'évaluation des connaissances, en particulier par l'instauration d'un « brevet des écoles » avant le passage en 6ème.
- 23 janvier 1999 Claude Allègre présente la « Charte pour bâtir l'école du XXIème siècle » :  
- recentrage des programmes sur les acquisitions fondamentales (lecture, écriture, calcul, oral) ;  
- développement de l'aide personnalisée aux élèves, aménagement des rythmes scolaires ;  
- évolution du métier de professeur des écoles (coordination d'une équipe éducative composée de collègues, intervenants extérieurs et aides-éducateurs)  
Expérimentation de la réforme dans 1 800 écoles dès février, puis évaluation et bilan en septembre.
- 28 septembre 1999 Présentation par Ségolène Royal, Ministre de l'Enseignement scolaire, des objectifs assignés à l'école maternelle dans la continuité des programmes de 1995 :  
- préparation à l'entrée dans le primaire ;  
- lutte contre les inégalités sociales, l'échec scolaire et l'illettrisme ;  
- acquisition des langages (langage oral, initiation à l'écriture et à la lecture, langage de l'image) ;  
- apprentissage de la vie en société et relations privilégiées avec les familles.
- 16 février 2000 Décret fixant les conditions d'emploi d'agents contractuels pour l'enseignement des langues à l'école, afin de pallier le manque de personnels pour l'enseignement des langues en CM1 et CM2.
- 20 juin 2000 Jack Lang, Ministre de l'Education Nationale, annonce une série de mesures en faveur de l'enseignement primaire, notamment :  
- renforcement de l'apprentissage des langues vivantes ;  
- instauration d'un brevet informatique et internet (B2I) ;  
- développement de la formation des enseignants.

Juin 2000	Mise en place du Plan de Rénovation de l'Enseignement des Sciences et de la Technologie à l'Ecole (PRESTE).
25 novembre 2000	Jack Lang présente le premier plan pluriannuel pour l'Education Nationale, qui vise à planifier le renouvellement des effectifs, à mettre en application les réformes du gouvernement et à réduire les inégalités géographiques.
Novembre 2000	Un groupe d'experts est chargé de rédiger un projet de nouveaux programmes pour l'école primaire.
29 janvier 2001	Jack Lang réaffirme sa volonté de généraliser et diversifier l'apprentissage des langues vivantes dans le primaire.
27 février 2001	Jack Lang annonce un plan de rénovation des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (I UFM) qu'il juge « décalés » par rapport aux évolutions de la société.
1 <sup>er</sup> mars 2001	Le Haut Conseil de l'évaluation de l'école estime que la politique de réduction de la taille des classes, telle qu'elle a été menée depuis une trentaine d'années, est peu efficace dans la lutte contre l'échec scolaire. Il propose l'expérimentation d'une forte réduction du nombre d'élèves dans les CP où sont regroupés les élèves les plus défavorisés.
Septembre 2001	Lancement de la consultation des enseignants sur les nouveaux programmes.
Janvier 2002	Adoption des nouveaux programmes pour l'école primaire par le Conseil supérieur de l'enseignement.
14 février 2002	Parution des nouveaux programmes de l'école primaire dans le Bulletin officiel de l'Education Nationale.
Septembre 2003	Mise en place de la Commission nationale sur l'avenir de l'école présidée par Jacques Thélot.
2003-2004	Consultation nationale sur l'avenir de l'école préparatoire à une loi d'orientation.
Novembre 2004	François Fillon, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche rend publique les grandes orientations de la future loi sur l'Ecole.
2 mars 2005	Adoption du projet de loi d'orientation.

...